



Conditions générales

1 Inscriptions

Après réception de l'inscription, le participant reçoit une confirmation de son inscription.

Les informations relatives au cours sont adressées au plus tard trois semaines avant le début du cours. Le dossier comprendra la convocation au nom du participant, une facture, le programme du cours, le lieu exact de la formation et les moyens d'accès.

En cas de modification des dates du cours, les participants sont informés au plus tard deux semaines avant le début du cours. Il n'est pas accordé d'indemnité pour ces modifications.

2 Participants

Le nombre de participants est limité à 20 par cours.

Un minimum de 7 participants est nécessaire pour débiter un cours.

3 Confirmation de participation

Les attestations, certificats, diplômes ne pourront être transmis qu'après la formation (au moins 85 % de participation) et après le paiement des sommes dues.

4 Tarifs

Les prix d'enseignement sont fermes et définitifs et ne sont pas soumis à la TVA.

Ils ne comprennent ni les frais de transport du participant, de son entreprise au lieu de formation (aller/retour), ni les frais d'hébergement.

5 Délai de rétractation

A compter de la date de signature du formulaire d'inscription, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe SECURETUDE par lettre signature avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut lui être exigée.

6 Résiliation par l'organisme de formation

Dans le cas où SECURETUDE serait amenée à annuler la formation, l'inscription serait considérée comme caduque. Le participant sera averti dans les meilleurs délais. Les sommes éventuellement perçues lui seront intégralement reversées.

Si le participant le souhaite, il pourra reporter son inscription sur une autre session dans laquelle il sera prioritaire. Dans ce cas, un nouveau document sera établi.

Si le participant ou son employeur ne verse pas l'acompte prévu dans les délais convenus, alors même qu'il n'a pas fait connaître son intention de ne pas donner suite au contrat dans les formes prévues, SECURETUDE se réserve le droit de résilier l'inscription considérant que les engagements ne sont pas tenus. Des frais d'annulation mentionnés seront perçus.



7 Résiliation par le participant

Les annulations doivent être communiquées par écrit (Lettre signature) à SECURETUDE. Les annulations téléphoniques ou par e-mail ne sont pas prises en considération. Tout désistement à un enseignement entraîne des frais d'annulation qui sont calculés de la manière suivante :

- CHF 100.- pour les frais administratifs, dans tous les cas, plus :
- entre 10 et 15 jours avant le début de la formation : 50 % du prix de la formation;
- moins de 10 jours avant le début de la formation : 100 % du prix de la formation.

8 Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le for juridique se trouve à Aigle (VD).

9 Usage du nom de SECURETUDE

Le nom de SECURETUDE est protégé. SECURETUDE se réserve le droit d'intenter contre quiconque exploiterait indûment la référence à SECURETUDE, toutes actions judiciaires ou administratives qu'il jugera opportunes. Les qualifications délivrées à l'issue de la formation sont délivrées à titre individuel et ne peuvent en aucun cas se substituer, ni créer la moindre ambiguïté avec des certifications d'entreprises.

10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur au 01 janvier 2010.

Aigle, le 01 janvier 2010

SECURETUDE Sàrl

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérald SELLIE', written over a horizontal line.

Gérald SELLIE